

---

# Rapport : Débat d'orientation budgétaire 2025

---



## 1. Débat d'Orientations Budgétaires

### 1-Les dépenses de personnel 2025 prévisionnelles

Il est prévu au chapitre « 012-Charges de personnel et frais assimilés » une enveloppe de 1 157 000 €.

L'équipe du Parc actuelle est composée de 25 agents : une directrice, une responsable administrative et financière, une assistante administrative, un agent d'accueil, une assistante en communication, des chargés de missions environnement, Natura 2000 (2 agents), forêt, aménagement, tourisme, paysage, Habitat/Energie, OPAH, LEADER (2 agents), zones humides, agriculture, signalétique, révision de la Charte, TVB, éducation au territoire, un animateur nature et 2 apprentis (natura 2000 et assistante de communication).

La composition statutaire des agents est la suivante : 8 agents titulaires (dont 1 en détachement de l'éducation nationale), 15 contractuels (dont 7 CDI) et 2 apprentis.

Il y a 18 postes permanents et 5 postes non permanents.

Les 5 postes non permanents correspondent aux opérations en cours :

- Le poste TVB : projet 2023-2025,
- Le poste Révision de la charte : opération 2022-2026,
- Le poste Habitat/Energie : opération SARE 2021-2025,
- Le poste LEADER : programmation 2023-2027,
- Le poste OPAH : opération 2023-2028.

Aucune création de poste n'est à prévoir en 2025.

Les postes sont financés à hauteur de 472 666 € soit 41%. La part d'autofinancement s'élève à 672 134 € soit 59%.

#### Financement des postes

Financeurs	Subvention	%
Région	93 425 €	7%
DREAL	10 000.00€	1%
FEDER	114 552 €	10%
FEADER	61 634 €	6%
Etat	45 280 €	4%
Charleville-Mézières	3 303 €	0,3%
EPCI	53 806 €	5%
RTE	10 000.00 €	1%
Agences de l'eau	80 665 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>472 666 €</b>	<b>41%</b>

<b>PNR-Autofinancement</b>	<b>672 134 €</b>	<b>59%</b>
----------------------------	------------------	------------

<b>Montant total</b>	<b>1 144 800 €</b>	<b>100 %</b>
----------------------	--------------------	--------------

Fin 2024, le Parc a adhéré via le Centre de gestion des Ardennes à la Prévoyance TERRITORIA mutuelle, il convient de prévoir au budget la somme de 3 312 € qui correspond à la participation de 12 € par agent/mois.

L'abonnement au CNAS est reconduit, il convient de prévoir à l'article « 6474-Versement aux œuvres sociales » 5 350 €.

La cotisation à la médecine du travail s'élève à 3 000 €.

Une enveloppe de 40 000 € est prévue au chapitre « 65-autres charges de gestion courante » pour le versement des indemnités au Président et aux 3 Vice-présidents.

Les agents bénéficient de formations individuelles (CNFPT, OFB, Fédérations des Parcs). Ils participent également aux différents séminaires proposés par la fédération des parcs et l'interparc Grand-Est.

Une enveloppe de 5 000 € est prévu à l'article « 6184-Versements à des organismes de formation » et de 5 000 € à l'article « 6185-Frais de colloques et séminaires ».

Le Parc va à nouveau faire appel au Centre de gestion des Ardennes pour la mise à jour du Document Unique, le coût de cette prestation est de 2 268 €.

Enfin, le renouvellement auprès du Centre de Gestion pour la « Convention d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail » a un coût annuel de 672 €.

## **2-Les dépenses de structure 2025 prévisionnelles**

L'ensemble des charges est estimé à 252 000 € en fonctionnement, elles correspondent aux frais de chauffage (18 000 €), d'électricité (5 000 €), d'assurances (32 000 €), d'entretiens (ménage 16 000 €), de sécurité et de maintenance (chaudière 7 540 € et ascenseur 2 500 €), d'affranchissement, de télécommunication...

Elles comprennent également les cotisations à la Fédération des Parcs (15 000 €), la subvention aux Amis du Parc (5 500 €), l'abonnement aux divers logiciels et application (25 000 €).

Ces dépenses sont imputées au chapitre « 011-Charges à caractère général » pour 200 400 €, au chapitre « 65-autres charges de gestions courantes » pour 43 000 €, au chapitre « 66-Charges financières » pour 400 € et au « 1641-remboursement du capital pour 8 200 € ».

Il est nécessaire de prévoir en dépenses d'investissement 5 000 € pour le renouvellement d'équipement informatique.

## **3-Le Programme d'actions 2025**

Les dépenses du programme d'actions 2025 sont réparties sur les différents chapitres, elles sont estimées à 317 339 € en fonctionnement et à 339 100 € en investissement.

Le programme d'actions est subventionné à hauteur de 97%.

**Financement du PA 2025**

Organismes	Montant	%
REGION GE- Programme d'actions	220 218 €	34%
REGION GE-autres fonds-Natura 2000-Interparc-Life	93 886 €	14%
FEDER	102 517 €	16%
FEADER	10 800 €	2%
Agence de l'eau Rhin-Meuse	3 504 €	1%
LIFE Biodiversité	27 000 €	4%
TVB	71 600 €	11%
OFB	145 €	0.02%
Département des Ardennes	11 200 €	2%
Charleville-Mézières	5 225 €	1%
Etat-ANAH	45 800 €	7%
EPCI	45 800 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>637 695 €</b>	<b>97%</b>

<b>PNRA-Autofinancement</b>	<b>18 743 €</b>	<b>3%</b>
-----------------------------	-----------------	-----------

<b>Montant total</b>	<b>656 438 €</b>	<b>100 %</b>
----------------------	------------------	--------------

**4-Les Recettes : Cotisations statutaires 2025 et subvention DREAL**

Cotisations statutaires au chapitre « 74-Dotations et participations » :

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	400 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	98 721€	1,40 € / habitant
Ville-porte	9 959 €	0,21 € / habitant
EPCI	98 721€	1,40 € / habitant
<b>TOTAL</b>	<b>778 401€</b>	

Comme chaque année, la DREAL verse au Parc 140 000 € au titre de l'ingénierie.

Fait à Renwez, le 10 février 2025  
**Le Président, Guillaume MARECHAL**

